JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ABONNEMENT ANNUEL

•	TOGO	20	000	F
•	AFRIQUE	28	000	F
_	HODS VEDIOTIE	40	۸۸۸	Б

ANNONCES

- Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PRORIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1	

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessement en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition nº 05787-RP déposée le 14 décembre 2022, M. YOKOR Kossi, profession : cultivateur demeurant à Gbadi et domicilié à Gbadi, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 73ca, situé à Atakpamé connu sous le nom de Maromi commune de Ogou 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées respectivement de 12 et 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de la Collectivité ASSOGBA ALADE.

Suivant réquisition nº06085-RP déposée le 26 janvier 2023, M. YOKOR Kossi, profession : cultivateur demeurant à Gbadi et domicilié à Gbadi, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 13ca, situé à Amou-Oblo connu sous le nom de Amougodo commune de Amou 2, et borné : au Nord et à l'Est par la propriété ADJEODA, au Sud par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par la Route Nationale N° 5 Kpalimé-Atakpamé de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº 06143-RP déposée le 06 février 2023, M.TCHESSOTAGBA Pidenam, profession : gestionnaire demeurant à Agoè et domicilié à Agoè, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 80a 15ca, situé à Notsè connu sous le nom de Alati commune de Haho 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété WATARA Adamou A., au Sud et à l'Est par la propriété EKLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06144-RP déposée le 06 février 2023, M.et Mme SADZO-HETSU Kwami Dzrevo & KUNAKEY Ameyo Mevanyawo, épouse SADZO-HETSU, profession : medecins demeurant à Avepozo et domicilié à Avepozo, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 69a 69ca, situé à Agou Gadja connu sous le nom de Alakponou commune de Agou 1, et borné : au Nord par la propriété SADJO-HETSU Awumee, au Sud et à l'Est par la propriété DEKPO Agbodjissi et à l'Ouest par la propriété DZATO Moussa.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06146-RPdéposée le 06 février 2023, M. HOMETOWOU Koffi Elie, profession : revendeur demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 82ca, situé à Notsè connu sous le nom de Ekli-Naolo commune de Haho 1, et borné : au Nord par une rue en projet de 14 m au Sud par la propriété de la Collectivité EKLI, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KEDAGNI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº 06147-RP déposée le 07 février 2023, Mme MAWUDOR Akou Estelle, profession : étudiante, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 72ca, situé à Agomé-Yoh connu sous le nom de Avloto commune de Kloto 3, et borné : au Nord et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 14 et 16 mètres, au Sud par la propriété YOVO et à l'Est par la propriété KOUMI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº 06148 -RP déposée le 07 février 2023, M. BOBOLI Wiyao Kalao, profession : militaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 16ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Yokélémodji commune de Kloto 1, et borné : au Nord et à l'Est par les lots N° 8 et 14-15, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Suivant réquisition nº 06149-RP déposée le 07 février 2023, M TIOU Sohlou M-Esso, profession : ing. gen. électrique demeurant à Agoè et domicilié à Agoè, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 50ca, situé à Atakpamé connu sous le nom de Agbonou Idiotsè commune de Ogou1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots N° 33A, 36 et 34 et à l'Est par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº 06152 -RP déposée le 08 février 2023, M. NYADZO Komi Apélété, profession : étudiant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Danyi Atigba connu sous le nom de Dzogbegan commune de Danyi 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBETY Ama Francisca, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº 06158-RP déposée le 07 février 2023, M. KATSI Kodjovi, profession : opérateur économique, demeurant à Agoè et domicilié à Agoè, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 75ca, situé à Kougnohou connu sous le nom de Sasalgbene commune de Akébou 1, et borné : au Nord par la propriété DAFOLEGNAME, au Sud par le arché de Kougnohou, à l'Est par la propriété KANIAZA et à l'Ouest par la propriété KANAZA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant _{réquisition} nº06159 -RP déposée le 07 février 2023, M. AWIKOTO Ladzo, profession : contrôleur de gestion demeurant à Agoè et domicilié à Agoè, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Kpimé Hloma connu sous le nom de Hehèvé commune de Kloto 2, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété LOLO Akossiwa et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº 06160 -RP déposée le 07 février 2023, M. AWIKOTO Ladzo, profession : contrôleur de gestion demeurant à Agoè et domicilié à Agoè, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Tové Agbessia connu sous le nom de Danwu commune de Kloto 1, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ZONOU Kossi et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06161-RP déposée le 07 février 2023, M. ADETOU Edoh Antoine, profession : clerc de notaire demeurant à Agoè et domicilié à Agoè, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 88ca, situé à Kpimé Hloma connu sous le nom de Hehèvé commune de Kloto 2, et borné : au Nord et à l'Est par la propriété LOLO Akossiwa, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 16 et 14 m.

Suivant réquisition nº06162 -RP déposée le 07 février 2023, M. ADETOU Edoh Antoine, profession : clerc de notaire, demeurant à Agoè et domicilié à Agoè, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Kpimé Hloma connu sous le nom de Hehèvé commune de Kloto 2, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADZRAKOU Koudjo et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06163 -RP déposée le 07 février 2023, M. ADETOU Edoh Antoin, profession : clerc de notaire, demeurant à Agoè et domicilié à Agoè, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Tomégbé connu sous le nom de Tové Agbéssia commune de Kloto 1, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ZONOU Kossi et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06164 -RP déposée le 07 février 2023, M. SIATE Wilfried Gerard Bryan, profession : étudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06ha 06a 98ca, situé à Amoussoukopé connu sous le nom de Halo Kopé commune de Agou 2, et borné : au Nord, au Sud-Ouest et à l'Est par la propriété SASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06165-RP déposée le 07 février 2023, M. TOMEGAH Gbehomilo F. D., profession : directeur de société demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 48ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Sam-Kondji commune de Kloto 1, et borné : au Nord par la propriété KOFFI, au Sud par la propriété NOMEDZI Nicolas et à l'Ouest par la propriété ADONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06166 -RP déposée le 08 février 2023, M. FOLLY Avimadjé A. Cosme, profession : secrétaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 55a 99ca, situé à Notsè connu sous le nom de Kpédjigni commune de Haho 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété GBETOGLO, au Sud par la propriété AMADOU et à l'Est par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06167-RP déposée le 08 février 2023, M. BEDU Koffi Elom, profession : informaticien demeurant aux USA et domicilié aux USA, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Danyi Atigba connu sous le nom de Gadjata commune de Danyi 2, et borné : au Nord par la propriété TSEVI, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12 m chacune et à l'Est par la Route Apéyémé-Atigba de 30 m.

Suivant réquisition nº06168 -RP déposée le 08 février 2023, M. BEDU Koffi Elom, profession : informaticien demeurant aux USA et domicilié aux USA, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 93ca, situé à Danyi connu sous le nom de Danyi Atigba commune de Danyi 2, et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété DAMALI, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06169 -RP déposée le 08 février 2023, M. ATTOH Senyoname Kodzo, profession : médecin pédiatre demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 15ca Situé à Atakpamé connu sous le nom de Talo commune de Ogou 1, et borné : au Nord par les lots N° 939A et 941A, au Sud par les lots N° 940B et 941C, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 942.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº 06171 -RP déposée le 08 février 2023, M. BOTSI Dodji Abalo, profession : revendeur demeurant à Kpékplémé et domicilié à Kpékplémé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 00ca, situé à Morétan connu sous le nom de Abeokouta commune de Est-Mono 1,et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété TCHAKAN Kossi, au Sud et à l'Est respectivement par une rue non dénommée de 12 mètres et un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition nº06172-RP déposée le 08 février 2023, M. MAMA Abdoul Kahar, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23a 95ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Dzogadjé Zomayi commune de Kloto 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres et à l'Est par les lots N° 20 et 31.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06173 -RP déposée le 08 février 2023, M. AGBOTAME Koffi Agbeko, profession : agro-économiste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 15a 78ca, situé à Notsè connu sous le nom de Missahomé commune de Haho 1, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKOEDOHO et au Sud par l'emprise du Ruisseau Zévé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº 06174 -RP déposée le 08 février 2023, M. AGBOTAME Koffi Agbeko, profession : agro-économiste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Notsè connu sous le nom de Alinou-Sabakomé commune de Haho 1, et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ANAGONOU et au Sud par une rue en projet de 16 m.

Suivant réquisition nº06175 -RP déposée le 09 février 2023, M. ADAM Aboudaminou, profession : pasteur demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise, Mandataire de La Mission Christ sans Frontière (MCSF), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 62ca, situé à Notsè connu sous le nom de Tokpédomé commune de Haho 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par des rues en projet de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AMOUDJI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Christ Sans Frontière et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06176 -RP déposée le 08 février 2023, M. ADAM Aboudaminou, profession : pasteur demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise, mandataire de la Mission Christ Sans Frontière (MCST), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 57ca, situé à Notsè connu sous le nom de Tokpédomé commune de Haho 1, et borné : au Nord et à l'Est par des rues en projet de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMOUDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06177-RP déposée le 09 février 2023, Mme SAMANGARA Sabiratou, profession : commerçante, demeurant à Kougnohou et domicilié à Kougnohou, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 71ca, situé à Kougnohou connu sous le nom de Djélé commune de Akebou 1, et borné : au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ANONENE et à l'Est par la Route Atakpamé-Kougnohou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition nº06178 -RP déposée le 08 février 2023, M. GO-MARO Kutolga, profession : retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, mandataire de Feu GO-MARO Eli Kodjo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27a 18ca, situé à Agou Tavié connu sous le nom de Achiacri commune de Agou 1, et borné : au Nord par la propriété kaku Kluts7, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées respectivement de 12 et 10 mètres et au Sud par la Route Nationale N° 5 de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu GO-MARO Eli Kodjo et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06179 -RP déposée le 10 février 2023, M. GO-MARO Guy Kadjemna, profession : inspecteur demeurant au Sénégal et domicilié au Sénégal, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 46ca, situé à Kouma Konda connu sous le nom de Campement commune de Kloto 3, et borné : au Nord et au Sud par des rues non dénommées respectivement de 12 et 14 mètres, à l'Est par la propriété GO-MARO Guy Kadjemna et à l'Ouest par la propriété GADAGBUI Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06180 -RP déposée le 10 février 2023, M. MILLER-HAGAME Mawulikplimi, profession : sans profession Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 63ca, situé à Agomé-Kpalimé connu sous le nom de Totsoami commune de Kloto 1, et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots non identifiés.

Suivant réquisition nº06183 -RP déposée le 10 février 2023, Mme BARKA Mamayo,profession : revendeuse demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06ha 77a 89ca, situé à Kpédomé Connu sous le nom de Agbatitoè commune de Haho 3, et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EKPAYE Tchaa Yikpa et à l'Ouest par les propriétés EKPAYE Tchaa Yikpa, BIDEMA Noumonzeme et BIDEMA Tcharalo Ingrid.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06184 -RP déposée le 10 février 2023, M. SALIFOU Pini, profession : officier sup. des FAT, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 98ca, situé à Temedja connu sous le nom de Azafi commune de Amou 3, et borné : au Nord et à l'Ouest par par la propriété AMENOAGBE, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 12 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06185 -RP déposée le 10 février 2023, M.BAMAZE Akilam, profession : notaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, mandataire de la Société TOGOCELLULAIRE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 56a 14ca, situé à Amlamé connu sous le nom de Toufa commune de Amou 1, et borné : au Nord par la propriété DOKOE, au Sud par la propriété BOKO, à l'Est par les propriétés BOKO, NAYO et DOKOE et à l'Ouest par les propriétés BOKO, FAMBO, DELE et DOKOE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOCELLULAIRE et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition nº06186 -RP déposée le 10 février 2023, M. BAMAZE Akilam, profession : notaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, Mandataire de la Société TOGOCELLULAIRE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55a 34ca, situé à Kouognohou connu sous le nom de Abodidi commune de Akebou 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété HOVI-ANONENE Kossivi, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par la Route Kougnohou Klabe-Adapé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société TOGOCELLULAIRE et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06187 -RP déposée le 10 février 2023, M. BAMAZE Akilam, profession : notaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, Mandataire de KPIZING Esodong H., demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 31a 98ca, situé à Nymassila connu sous le nom de Alémondji commune de Est-Mono 3, et borné : au Nord par la propriété de la Collectivité KOSSI TOMASSOU AGBADO, au Sud par la Route Est-Mono – Elaagnon de 30 mètres, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 16 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KPIZING Esodong H. et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06188 -RP déposée le 10 février 2023, M. BAMAZE Akilam, profession : notaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, Mandataire de KPIZING Esodong H., demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 86ca, situé à Nyamassila connu sous le nom de Alémondji commune de Est-Mono 3, et borné : au Nord et au Sud par la propriété de la Collectivité KOSSI TOMASSOU AGBAGO, à l'Est par une rue en projet de 16 m et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 de 70 m.

Suivant réquisition nº06189 -RP déposée le 10 février 2023, Mme DRAVIE-ANAKPAN Djatougbe Ablavi, profession : retraitée demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 29a 52ca, situé à Yokélé connu sous le nom de Akukokpé commune de Kloto 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune et à l'Est par l'emprise de la Ligne de la Haute Tension de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06190 -RP déposée le 10 février 2023, Mme ABRANGAOU Djinfanti H., profession : agent des impôts demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à Agomé-Kpalimé connu sous le nom de Tsihi commune de Kloto 1, et borné : au Nord par le lotissement AGBETSI, au Sud et à l'Est par par des rues non dénommées de 12 et 14 m et à l'Ouest par le lot N° 10A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06191 -RP déposée le 10 février 2023, M. ADJAHO Koffi, profession : consul demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 43ca, situé à Notsè connu sous le nom de Notsè-Ville commune de Haho 1, et borné : au Nord par la propriété du Domaine EEPT, au Sud par la propriété DJIFANOU Sewonou, à l'Est par la propriété ATTIOGBE Akoua et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 Lomé-Dapaong de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition nº06192 -RP déposée le 10 février 2023, Mme GAMETI Yawa Séna, veuve AMOUZOU Foly, profession : sans profession demeurant en France et domicilié en France, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 94ca, situé à Agomé-Kpalimé connu sous le nom de Avlotoe commune de Kloto 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMEDOMEGBLEA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06193 -RP déposée le 10 février 2023, M. SIMLAKWE Koudjina, profession : juriste d'entreprise, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 49a 27ca, situé à Adzakpa connu sous le nom de Hagbonon-Kopé commune de Agou 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété YOROUBA Semenou et à l'Est par la propriété ECUOE HAGBONON et la Route Wodeme – Amoussoukopé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06194 -RP déposée le 14 février 2023, M. MENSAH Koffi, profession : commerçant demeurant à Dagué et domicilié à Dagué, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 12a 37ca, situé à Lavié Apédomé connu sous le nom de Adzra commune de Kloto 2, et borné : au Nord par la propriété AMEGBO Mawuli et celle AGBOGAN Sanga, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEGBO Mawuli.

Suivant réquisition nº06195 -RP déposée le 14 février 2023. M. KINDOU Tchaa Assiki, profession : prêtre demeurant à Agoè et domicilié à Agoè, de nationalité Togolaise, Mandataire de La Congrégation La Petite Œuvre de Saint Louis Orione, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en deux parties A et B ayant tous deux la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17ha 24a 59ca, situé à Notsè Kpédomé connu sous le nom de Bitokpa Kopé commune de Haho 1, et borné : Parcelle A: au Nord par la propriété DZAGA, au Sud par la Route Tchekouni-Kopé Agbatitoe, à l'Est par la propriété GABOUTOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m. Parcelle B : au Nord et à l'Est par la propriété DZAGA, au Sud par la Route Tchekouni-Kopé Agbatitoe et à l'Ouest par la propriété GABOUTOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Congrégation La Petite Œuvre de Saint Louis Orione et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06164 -RP déposée le 14 février 2023, Mme TETTEY Elisabeth Rosemonde, profession : sans profession demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 60ca, situé à Yokélé connu sous le nom de Akodo commune de Kloto 1, et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété GARR, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06197 -RP déposée le 14 février 2023, M. ZOGLI Yawo Agbegnigan, profession : étudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Gbalavé connu sous le nom de Togamé commune de Kloto 1, et borné : au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 16 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPOMEGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition nº06198 -RP déposée le 14 février 2023, M. KADE T. Tchaou, profession : employé demeurant à Kara et domicilié à Kara, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Houdou connu sous le nom de Djéréhouyé commune de Ogou 1, et borné : au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16 mètres chacune, au Sud par la propriété BAOULIBAYA Essodjolo et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06199 -RP déposée le 14 février 2023, M. BALOUKI Djoua Koffi, profession : magistrat demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en deux parties A et B ayant tous deux la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 12a 37ca, situé à Houdou connu sous le nom de Yoro-Kpodji commune de Ogou 1, et borné : Parcelle A : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées respectivement de 16, 14 et 14 m et au Sud par la propriété de la Collectivité DOTOU. Parcelle B : au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées respectivement de 16 et 14 mètres, au Sud par la propriété de la Collectivité DOTOU et à l'Est par la Route Nationale N° 1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition nº06200 -RP déposée le 14 février 2023, M. KAMARA Tchila M. profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Awoyo connu sous le nom de Ogbadji-Kamina commune de Ogou 1, et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ABDOU Salifou et à l'Est par la voie de Contournement d'Atakpamé.

Suivant réquisition nº06201 -RP dposée le 14 février 2023, M. GAGOBA Kodjo, profession : geomètre demeurant à Kpalimé et domicilié à Kpalimé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 41ca, situé à Kpalimé connu sous le nom de Anka commune de Kloto 1, et borné : au Nord et à l'Est respectivement par les lots N° 23 et 21, au Sud et à l'Ouest des rues en projet de 12 et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Imp. Editogo Dépôt légal n°21 quarto-RP